

DÉLIBÉRATION N° DEL-24-052

Renouvellement du contrat de la Directrice générale de l'Établissement public du Capitole

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil d'administration.
Séance du 18 décembre 2024

Le 18 décembre de l'an deux mille vingt-quatre, à quatorze heures trente, le Conseil d'administration de l'Établissement public du Capitole, régulièrement convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni à la Halle aux grains – Loge 13 à Toulouse.

PARTICIPANTS :

Afférents au conseil : 9
Présents : 6 dont 1 en visio conférence
Absent :
Procuration : 3
Date de convocation : 12 décembre 2024

Présents :

Représentants de Toulouse Métropole :

- M. Francis Grass
- Mme Ida Russo
- Mme Brigitte Bec, en visioconférence
- Mme Sophie Lamant
- Mme Nicole Yardéni

Représentant de l'Etat :

- M. Pierre-André Durand, Préfet

Procuration :

- M. Olivier Mantei a donné pouvoir à M. Francis Grass
- M. Gérard André a donné pouvoir à Mme Ida Russo
- M. Henri de Lagoutine a donné pouvoir à Mme Sophie Lamant

Assistent à la séance :

Mme Claire Roserot de Melin, Directrice générale de l'Établissement public du Capitole.
Mme Isabelle Arnaud-Roy, Directrice générale adjointe en charge des ressources de l'Établissement public du Capitole

M. Francis Grass, Président du Conseil d'administration, préside la séance.
Mme Claire Roserot de Melin, Directrice générale de l'Établissement public du Capitole, assure le secrétariat.

EXPOSÉ

Claire Roserot de Melin a été nommée le 21 janvier 2019 comme Directrice de l'Opéra et de l'Orchestre du Capitole au sein de Toulouse Métropole dans les conditions prévues par les décrets fixant les modalités de recrutement des directeurs dans les établissements labellisés *Opéra National en région* et *Orchestre National en région*, pour une durée de trois ans. Son contrat a été renouvelé le 21 janvier 2022.

Par délibération n° DEL-22-108, en date du 20 octobre 2022, le Conseil de la Métropole a créé une régie (l'Etablissement public du Capitole) dotée d'une personnalité morale et d'une autonomie financière et lui a transféré la gestion de l'Opéra national du Capitole et de l'Orchestre national du Capitole.

Claire Roserot de Melin a été désignée par délibération n° DEL-22-002 du 17 novembre 2022 comme Directrice générale de l'Etablissement public du Capitole. Son contrat a été renouvelé à partir du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 2 ans et 20 jours.

Le contrat de la Directrice générale arrivant à échéance au 20 janvier 2025, il convient d'une part d'en délibérer le renouvellement considérant qu'il s'agit d'un passage en CDI et d'autre part d'en fixer la fourchette de rémunération.

Dans ce contexte, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Opéra national en région »,

Vu l'article 5 du décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques,

Vu la DEL-22-002 du 17/11/2022, ayant fixé les conditions de recrutement de la Directrice générale de l'Etablissement public du Capitole,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration de l'Etablissement public du Capitole,

Décide :

Article 1 :

D'approuver le renouvellement du contrat de Claire Roserot de Melin comme Directrice générale de l'Etablissement public du Capitole.

Article 2 :

De fixer la fourchette de rémunération de la Directrice générale entre l'IM 1626 et l'IM 2319

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette délibération.

Article 4 :

La présente délibération crée un engagement au chapitre 12 du budget de l'établissement.

Résultat du vote :

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

ABSENT : 0

NON PARTICIPATION AU VOTE : 0

Reçu en Préfecture le :

Publié par affichage le :

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,



Le Président de séance,
Francis GRASS